



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2020-04 du 16 Mars 2020

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant l'épidémie dont souffre les pays voisins de l'Empire et notamment la France,

Considérant qu'il convient de protéger l'ensemble des citoyens de l'Empire ;

Vu l'avis du Ministre de la Santé Médecin personnel de l'Empereur, selon lequel le coronavirus nommé COVID-19, aussi incroyable que cela puisse être, serait susceptible de s'attaquer également aux personnes impériales,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, statuant en Grand Conseil, décrète et décrétons :

Article premier

L'état d'urgence est décrété sur le territoire de l'Empire.

Les Grands Dignitaires, les Maréchaux de l'Empire, la noblesse d'Empire, les membres du Gouvernement, Les consuls impériaux, les membres du SIRTAC, de la DOS, du GIPEBAC et les membres de l'Ordre des Chapelliers sont réquisitionnés de façon permanente et doivent se tenir prêt à apporter leur assistance et concours à l'activité de l'Empire.

Article 2

Les frontières de l'Empire sont fermées. Nul ne peut entrer ou sortir du territoire sans l'autorisation expresse et particulière de l'autorité Impériale.

Seuls les citoyens de l'Empire peuvent bénéficier d'une dérogation de sortie ou d'entrée sur le territoire.

Article 3

Le coronavirus COVID-19 est frappé du Mépris Impérial. Il lui est strictement interdit de pénétrer sur le territoire impérial.

Article 4

Toute infraction au présent décret est qualifiée crime de lèse-majesté et sera poursuivie et punie comme telle.

Frank Marc

Imperator et Rex